

LA DEMANDE D'AUTORISATION DE DÉFRICHER PORTE SUR LES TERRAINS SUIVANTS : (joindre pièce 1 et 2)

Dénomination de la propriété ou du massif contenant les terrains à défricher : Lieu-dit DESIRAT 40465 LALUQUE

N° DÉPARTEMENT - COMMUNE	SECTION	N° PARCELLE	SURFACE DE LA PARCELLE ENTIÈRE	SURFACE À DÉFRICHER PAR PARCELLE	CLASSEMENT AU PLU (1)
40 - Meilhan	A	26	2 ha 0 5 a 1 0 ca (m ²)	2 ha 0 5 a 1 0 ca (m ²)	AUer
40 - Meilhan	A	227	1 1 ha 9 3 a 3 2 ca (m ²)	1 1 ha 9 3 a 3 2 ca (m ²)	AUer
40 - Meilhan	A	230	2 ha 1 4 a 5 7 ca (m ²)	2 ha 1 4 a 5 7 ca (m ²)	AUer
40 - Meilhan	A	233	1 0 ha 2 3 a 8 5 ca (m ²)	1 0 ha 2 3 a 8 5 ca (m ²)	AUer
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	
			ha a ca (m ²)	ha a ca (m ²)	

(1) Si la commune a un Plan Local d'Urbanisme, préciser le classement de la parcelle au moment du dépôt de la demande et notamment si elle est classée en «Espace Boisé Classé» (EBC).

CARACTÉRISTIQUES DU PROJET

Surface totale à défricher : | | | 2 | 6 | ha | 3 | 6 | a | 8 | 4 | ca (1ca = 1m²)

N° du département unique ou principal des travaux | | | 4 | 0 |

Autres départements concernés par les travaux : N° de département 2 | | | | N° de département 3 | | | |

Destination principale des terrains après défrichage (pour les destinations agricoles, préciser prairie, culture, vigne,...) : Construction d'une centrale photovoltaïque au sol _____

Projet nécessitant un permis de construire (cocher la case si "oui") :

Autres autorisations ou déclarations déjà déposées relatives au projet (cocher la case si "aucune") :

Type : Dossier Dérogation Espèce Protégée Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : DREAL - CNPN

Type : _____ Date de dépôt : _____ Nom de l'autorité administrative : _____

PROPRIÉTAIRE DES TERRAINS À DÉFRICHER ET SES AYANTS DROIT : (joindre pièce 3 et 7 si ayants droit)

NOM ET PRÉNOM OU RAISON SOCIALE	QUALITÉ (indivisaire, usufruitier, nu-propriétaire,...)	ADRESSE	TÉLÉPHONE
Commune de Meilhan	Pleine Propriété	164 Rue Felix Robert, 40400 Meilhan	05.58.44.10.18

LISTE DES PIÈCES JUSTIFICATIVES À JOINDRE À VOTRE DEMANDE (ARTICLE R.341-1 DU CODE FORESTIER)

N°	Pièces	Dans quels cas fournir cette pièce ?	Pièce jointe
1	Plan de situation (extrait de carte au 1/25000 ^{ème} ou au 1/50000 ^{ème}) localisant les terrains à défricher et la commune la plus proche ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Le ou les extraits des feuilles du plan cadastral contenant les parcelles concernées et précisant l'emprise des surfaces à défricher pour les besoins du projet (emprise du bâti, des aires de travail, des accès et stationnements, des réseaux de raccordement,...) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Attestation de propriété (relevé de propriété de moins de 6 mois délivré par les Services des Impôts Fonciers ou acte notarié à jour) ;	Tous demandeurs	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Échéancier prévisionnel des travaux de défrichement ;	Exploitant de carrière	<input type="checkbox"/>
Projets susceptibles d'avoir un impact sur l'environnement :			
5	Évaluation des incidences Natura 2000. Cette évaluation peut être intégrée à l'étude d'impact ou à la demande d'examen au cas par cas ;	Défrichement impactant ou susceptible d'impacter un site Natura 2000	<input type="checkbox"/>
6	<ul style="list-style-type: none"> • Décision de l'Autorité environnementale portant dispense de la réalisation d'une étude d'impact après examen au cas par cas ; <i>ou dans le cas contraire :</i> • Etude d'impact ; 	Défrichement de 0,5 ha à moins de 25 ha	<input type="checkbox"/>
7	Étude d'impact ;	Défrichement à partir de 25 ha	<input checked="" type="checkbox"/>
Pièces justifiant de la maîtrise foncière des terrains :			
8	Les pièces justifiant de l'accord exprès du propriétaire des terrains (ou de son représentant mandaté) si ce dernier n'est pas le demandeur ;	Demandeurs non propriétaires (hors cas des pièces 9 et 10)	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Copie de la déclaration d'utilité publique ;	Si le demandeur peut bénéficier de l'expropriation pour cause d'utilité publique	<input type="checkbox"/>
10	Accusé de réception de l'envoi au propriétaire de la demande d'autorisation de défrichement ;	Si le demandeur bénéficie d'une servitude pour le transport ou la distribution d'énergie prévue au 1° du R341-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>
Habilitation du signataire à déposer la demande :			
11	Mandat autorisant le mandataire à déposer la demande ;	Particuliers non propriétaires, indivisions	<input type="checkbox"/>
12	L'acte autorisant le représentant qualifié de la personne morale à déposer la demande (Délibération du conseil d'administration, extrait Kbis de moins de 6 mois,...) ;	Personne morale autre qu'une collectivité	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Délibération de l'assemblée délibérante autorisant son représentant à déposer la demande ;	Collectivité	<input type="checkbox"/>

ENGAGEMENTS ET SIGNATURE

Je soussigné (nom et prénom) : Marie-Gabrielle MOLLANDIN

- certifie avoir pouvoir pour représenter le demandeur dans le cadre de la présente formalité ;
- certifie l'exactitude de l'ensemble des informations fournies dans le présent formulaire et les pièces jointes.

Au nom du demandeur indiqué en page 1 et pour son compte, je demande l'autorisation de procéder au défrichement des parcelles indiquées page 2 conformément au plan de délimitation joint à ma demande (pièce 2) et m'engage à respecter les conditions qui seront subordonnées à cette autorisation.

Fait le | 3 | 0 || | 1 | 1 || | 2 | 0 | 2 | 2 |

cachet (le cas échéant) et signature du demandeur

MENTIONS LÉGALES

La loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectifications pour les données à caractère personnel vous concernant auprès de l'organisme qui traite votre demande.

Délégation de signature et de pouvoirs

Entre :

Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE,

Président de la société ARKOLIA ENERGIES (ci-après, « la Société »)

Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 16 rue des Vergers -34 130 MUDAISON
Immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Montpellier sous le numéro 509 835 104,

Ci-après « **le Délégant** »

Et

Monsieur Franck BAUDIN

Exerçant au sein de la Société, les fonctions de Directeur du Développement

Ci-après « **le Déléataire** »

Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE, Président de la Société, ayant tous pouvoirs pour agir au nom et pour le compte de la Société,

Constitue pour Déléataire par les présentes

Monsieur Franck BAUDIN, Directeur du Développement au sein de la Société

Et lui donne, avec faculté de substitution au nom et pour le compte de la Société et pour ses sociétés de projets (SPV / filiales), l'ensemble des pouvoirs définis ci-dessous, dans les conditions ci-après définies

- **Domaines de la délégation**

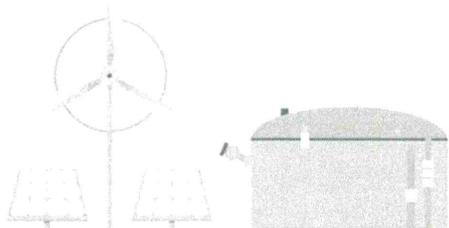
La présente délégation est donnée dans les domaines suivants :

➤ **En matière foncière :**

- Signature de promesse de bail ou vente, convention, contrats, baux et éventuelles procurations nécessaires ainsi que les prorogations des actes précités, dans la limite du budget fixé par la Direction ;
- Signature de déclarations de cotisations foncières des entreprises pour les centrales au sol et parcs éoliens (SPV / filiales)

➤ **En matière de gestion des autorisations et autres démarches administratives préalables pour les projets d'installation de production d'électricité:**

FB



- Représentation de la Société auprès des différentes administrations compétentes et signature de tous les courriers et documents relatifs aux autorisations ou déclarations préalables administratives pour la réalisation de travaux de nouveaux projets d'installation de production d'électricité : demandes d'obtention, modification ou prorogation de permis de construire, autorisation de défrichement, déclaration préalable de travaux, déclaration « loi sur l'eau » (ou « IOTA »), DEP...
- **En matière de passation de commandes et relations avec les Bureaux d'Etudes Techniques :**
 - Signature et validation des commandes et facturation des prestataires Bureaux d'Etudes Techniques, huissiers, géomètres et autres intervenants au développement des projets dans la limite du budget/montant fixé par la Direction ; validation des missions de contrôle (L, LE, analyse structures)
- **En matière de gestion des relations avec les partenaires et clients**
 - Signature des accords de confidentialité (« Non Disclosure Agreement ») ;
- **En matière de gestion du raccordement des installations de production d'électricité avec les réseaux de distribution électrique :**
 - Représentation de la Société pour les démarches de raccordement des installations de production d'électricité avec les réseaux de distribution électrique et signature des documents afférents : demandes de pré-études, propositions techniques financières (PTF), conventions de raccordement direct (CRD,) CARD-i, CEX, ...
- **En matière de gestion de la tarification de vente d'électricité**
 - Signature des Power Purchase Agreement (PPA), CR17, Appels d'Offres CRE, ...

- **Effets de la délégation**

Il est rappelé que la présente délégation obéit aux règles du mandat civil et n'opère en tant que telle, aucun transfert de responsabilité pénale du Délégrant au Délégataire.

La présente délégation n'a pas pour effet de dessaisir le Délégrant de ses compétences, lequel conserve donc la faculté d'exercer ses pouvoirs dans les domaines ci-après visés pour lesquels il a constitué un délégataire ou de concéder, dans ces mêmes domaines, un autre délégataire.

- **Durée de la délégation**

La présente délégation prend effet à compter du 01^{er} juillet 2022 et est consentie pour une durée indéterminée.

FB



Elle pourra être mise à jour en cas de changement des fonctions occupées par le Délégué et/ou le Délégué. Elle se poursuivra et restera valable tant qu'elle n'aura pas été expressément retirée, modifiée ou révoquée par le Délégué ou par les personnes qui pourraient lui succéder ultérieurement.

- **Possibilité de subdélégation**

Dans un souci d'une meilleure efficacité dans le traitement des dossiers, en cas notamment d'absence ou d'indisponibilité momentanée de **Monsieur Franck BAUDIN, ce dernier** a la faculté à son tour de déléguer la signature qu'il a reçue dans les domaines visés ci-dessous à :

1 – **Madame Marie-Gabrielle MOLLANDIN**, en sa qualité de Responsable Développement Grands projets :

- **En matière foncière :**

- Signature de promesse de bail ou vente, conventions et éventuelles prorogations des actes précités, dans la limite du budget fixé par la Direction ;

- **En matière de gestion des autorisations et autres démarches administratives préalables pour les projets d'installation de production d'électricité :**

- Représentation de la Société auprès des différentes administrations compétentes et signature de tous les courriers et documents relatifs aux autorisations ou déclarations préalables administratives pour la réalisation de travaux de nouveaux projets d'installation de production d'électricité : demandes d'obtention, modification ou prorogation de permis de construire, autorisation de défrichement, déclaration préalable de travaux, déclaration « loi sur l'eau » (ou « IOTA »), DEP...

- **En matière de passation de commandes et relations avec les Bureaux d'Etudes Techniques :**

- Signature et validation des commandes et facturation des prestataires Bureaux d'Etudes Techniques, dans la limite du budget/montant fixé par la Direction ;

- **En matière de gestion des relations avec les partenaires et clients**

- Signature des accords de confidentialité (« Non Disclosure Agreement ») ;

- **En matière de gestion du raccordement des installations de production d'électricité avec les réseaux de distribution électrique :**

- Représentation de la Société pour les démarches de raccordement des installations de production d'électricité avec les réseaux de distribution électrique et signature des documents afférents : demandes de pré-études, propositions techniques financières (PTF), conventions de raccordement direct (CRD,) CARD-i, CEX, ...

- **En matière de gestion de la tarification de vente d'électricité**

- Signature de l'ensemble des éléments pour Appels d'Offres CRE, CR17 ...

FB

2 – et **Madame Jeanne CHAMINADE**, en sa qualité de Responsable Développement PV Toitures,

- Signature des procurations de signature des baux par les notaires ;
- Validation des missions de contrôle (L, LE, analyse structures) par les bureaux d'études techniques ;
- Validation interne des factures des huissiers, géomètres et autres intervenants;
- Gestion des raccordements (CRD . CARD CEX)

Les subdélégations consenties par **Monsieur Franck BAUDIN** ne prendront pas fin du seul fait de la cessation des fonctions de Monsieur BAUDIN et produiront effet aussi longtemps qu'elles n'auront pas été retirées par écrit par lui ou par ses successeurs.

Fait à Mudaison,
En deux exemplaires originaux,

Le 25/07 2022

Pouvoir accepté le 25/07/2022
Le Déléguataire
Monsieur Franck BAUDIN¹

Bon pour pouvoir
Le Déléguant
Monsieur Jean-Sébastien BESSIERE²
Président
Société ARKOLIA ENERGIES

Bon pour acceptation de délégation de signature
et de pouvoirs - lu et approuvé

*Bon pour acceptation de délégation
de signature et de pouvoirs
lu et approuvé*

ARKOLIA ENERGIES
ZA du Bosc
16, rue des Vergers
34130 MUDAISON
Tél. 04 67 40 47 03 - Fax 04 67 40 00 72
SIRET 509 835 104 00100 - APE 7112B

*Bon pour délégation de
signature et de pouvoirs
lu et approuvé*

- 1 Parapher chaque page et signer en ajoutant la mention manuscrite « *Bon pour acceptation de délégation de signature et de pouvoirs - lu et approuvé* »
- 2 Parapher chaque page et signer en ajoutant la mention manuscrite « *Bon pour délégation de pouvoirs et de signature - lu et approuvé* »

FB

